



Marchés propres

À partir du 1^{er} janvier 2024

je trie sur place
ou j'emporte mes déchets

MÉTROPOLE

GRAND LYON

À partir du 1^{er} janvier 2024, la réglementation* évolue sur les marchés forains.

Objectif : renforcer le tri sélectif et la valorisation des déchets alimentaires. Selon les marchés, deux modes de gestion sont possibles :

- les marchés à emport, sur lesquels il est demandé d'emporter ses déchets,
- les marchés à tri, sur lesquels il est demandé de trier ses déchets sur place.

Ici

la liste des marchés
à emport et à tri



Marchés où j'emporte mes déchets

Sur les marchés à emport, il vous est demandé d'emporter et de trier vos déchets au sein de sites spécialisés. **Aucun déchet ne pourra persister sur l'espace public à la fin du marché.** Pour cela, il existe 3 types de lieux où déposer vos déchets :

- 19 déchèteries de la Métropole de Lyon**
- 11 déchèteries professionnelles***
- 4 plateformes de compostage***

Pensez à pré-trier

Avant de déposer

CARTONS

MÉTAUX

VÉGÉTAUX

AUTRES
DÉCHETS

BOIS



Ici, la liste
des sites où
déposer vos
déchets



* Pour plus d'infos sur cette nouvelle réglementation, vous pouvez consulter la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

** Sous réserve de respect des conditions d'accès aux déchèteries (PTAC < 3,5 tonnes / longueur < 5 m / hauteur < 2,5 m).

*** Prendre contact avec le site avant le premier apport de déchets.

Marchés où je trie mes déchets sur place

Sur ces marchés, pour le tri de vos déchets, des espaces et des contenants sont mis à votre disposition par la commune. Chaque forain doit trier ses déchets aux endroits indiqués par le placier et ne rien laisser à son emplacement. C'est à vous de jouer !

CARTONS



sans film
plastique ni papier



aplatis



vides

INTERDITS



pas de film
plastique



pas
d'alvéoles
plastiques

RECYCLAGE

**FRUITS, LÉGUMES
ET FLEURS**



INTERDITS



pas de
viande



pas de
plastique



pas de
poisson



pas de produits
de boulangerie

COMPOSTAGE

AUTRES DÉCHETS



cintres



cagettes en bois
ou en plastique



sacs et film
plastiques



produits
de boulangerie



alvéoles
plastiques

INTERDITS



pas de
viande



pas de
carton



pas de
poisson

**VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE**

En appliquant les bons gestes de tri, vous...

- **améliorez** la propreté de votre marché.
- **valorisez** vos déchets alimentaires qui permettront de produire un compost naturel pour enrichir les sols.
- **participez** à la fabrication de nouveaux objets grâce au recyclage de vos cartons.
- **favorisez** la création d'emplois grâce à ces nouvelles filières de collecte et de traitement.
- **permettez** la production d'énergies renouvelables (électricité) et du chauffage urbain grâce à la valorisation de vos déchets.

**Une question
sur la gestion
du tri sur votre
marché ?**

Rapprochez-vous
de votre placier.

+ d'infos



**grandlyon.com/
marches-propres**

MÉTROPOLE

GRAND LYON



Ne pas jeter sur la voie publique